

## RESEARCH NOTES

### LA FOLIE AU DECLIN DU MOYEN-AGE

Paul Labelle  
Department of Sociology-Anthropology  
Carleton University

Le texte qui suit est un extrait d'une thèse qui examine l'émergence du concept de la maladie mentale dans l'Occident moderne. Comme étape préliminaire à cette émergence, il situe, décrit et explique les changements qui se sont opérés dans la pratique discursive déployée par l'ordre ecclésiastique sur la déviance en général et la folie en particulier, pendant la fin du Moyen Age. De même, les conséquences décisives de ces changements sur la folie sont explorées.

Dans l'Europe, jusqu'au 14<sup>ième</sup> siècle, à l'intérieur de la pratique discursive exercée par le clergé sur la déviance en générale et la folie en particulier, on tend à associer la cause de la folie plutôt chez Dieu. Par contre, lors de la naissance du capitalisme et de l'émergence de la science comme forme de connaissance, le clergé incorpore un nouvel élément dans sa pratique discursive sur la déviance. Ce nouvel élément est la sorcellerie. L'inclusion de ce thème dans le savoir clérical de la déviance influencera, de façon décisive, la perception occidentale de la folie à la fin du Moyen Age et à la Renaissance. De nouveaux liens s'établissent entre la folie, la sorcellerie et le diable. A cette époque, la cause de la folie devient plus largement associée au diable et à la sorcellerie, plutôt qu'à Dieu.

Dans l'esprit occidental à la fin du Moyen Age, les sorcières et les sorciers souillent la terre par milliers. D'après le juge Bourgognais Boguet, ceux-ci sont au nombre de 1,800,000<sup>1</sup>. Trois-Echelles, vivant à l'époque de Charles IX, établit le nombre de sorciers contaminant la France au nombre de 300,000 (certains établissent ce chiffre à 30,000)<sup>2</sup>. En accusant certains fous d'être des sorciers<sup>3</sup>, un lien entre la folie et la sorcellerie dans le discours clérical commence à s'établir<sup>4</sup>. Signes de folie et signes de sorcellerie commencent à se confondre. On inclut la pâleur, la «laidéur», la malpropreté corporelle, le goût pour la solitude et la conduite bizarre parmi les indices de la sorcellerie<sup>5,6</sup>. Parmi ceux qu'on accuse de sorcellerie, on trouve des idiots, des délirants et des hystériques<sup>7</sup>. On inclut également des empoisonneurs, des infanticides et des bestiaires parmi les sorciers<sup>8</sup>.

Mais, la folie et la sorcellerie ne sont pas synonymes. On cite la sorcellerie comme une des causes de la folie<sup>9</sup> tandis que la folie ne se trouve pas parmi les causes de la sorcellerie. Les

sorcières, au contraire des fous, ne perdent pas nécessairement l'esprit. Les clercs expliquent la sorcellerie par un "pacte" établi entre le diable et la sorcière<sup>10</sup>, où cette dernière se met au service du premier. Selon l'ordre ecclésiastique, le fait que c'est la sorcière de son propre gré qui établit un pacte avec satan, la rend responsable pour sa condition. Elle doit donc souffrir les conséquences de son péché contre la chrétienté. Les sorts qu'on réserve aux sorcières sont aussi drastiques qu'ils sont sévères. Par exemple, on leur rase le pubis, avant qu'elles paraissent devant les juges, afin qu'il soit impossible pour le diable de se cacher sur leur corps<sup>11</sup>. Une fois trouvées coupable de sorcellerie, on brûle leur corps, afin que leur âme puisse s'échapper de l'emprise de satan.

En expliquant la sorcellerie par la possession démoniaque, une confusion dans le discours clérical entre la sorcellerie et la folie peut s'installer. La folie a la possession comme une de ses causes alors que la sorcellerie est uniquement causée par la possession. Un lien intime se développe entre folie et sorcellerie puisque les deux "états d'être" peuvent survenir grâce au même phénomène: la possession. Comme conséquence de ce nouveau lien entre folie et sorcellerie, plusieurs fous seront persécutés pour le crime de sorcellerie à la fin du Moyen Age<sup>12</sup>. Souvent, à cette époque, folie et sorcellerie subissent le même sort.

Cette association entre la folie et la sorcellerie apparaît seulement à la fin du Moyen Age. De plus, elle n'émerge pas, en premier lieu du moins, chez les clercs. Avant cette période, l'ordre ecclésiastique nie l'existence des sorcières et de la sorcellerie, alors qu'il croit dans l'existence des démons et dans la possession démoniaque<sup>13</sup>. Le thème de sorcellerie émerge plutôt chez les laïques vers la fin du Moyen Age. Selon George Rosen<sup>14</sup>, pendant la période carolingienne, on considère la sorcellerie comme une offense séculière. A cette époque, la sorcellerie est exclue des offenses possibles contre l'Eglise, puisqu'on souligne qu'elle cause du dommage seulement à la propriété et au corps, et non à l'âme. On laisse donc les procès de sorcellerie aux mains des tribunaux laïques.

Avec la montée des procès de sorcellerie, les cours séculières deviennent de plus en plus puissantes. Selon Roland Villeneuve:

"Dès le début du XIV<sup>ème</sup> siècle les juges séculiers s'efforcèrent de remplacer l'officialité. En 1390 le Parlement de Paris décida que la connaissance des crimes d'hérésies et de sorcellerie relevait des tribunaux laïcs, et d'eux seuls<sup>15</sup>."

Au Haut Moyen Age, l'Eglise tolère ceux et celles qui se disent sorciers, puisqu'elle ne croit pas dans la sorcellerie. Par contre, la croyance par les masses populaires dans l'existence de la sorcellerie, produit une «fissure» dans l'hégémonie

ecclésiastique à l'égard de l'explication de la déviance. Dès lors, une association entre la folie, la possession démoniaque, la sorcellerie et l'hérésie s'établit dans le savoir clérical à partir du 14<sup>ème</sup> siècle. Par exemple, la faculté de théologie de Paris, en 1398, donne une preuve qui démontre que la sorcellerie inclut un pacte avec le démon et qu'elle est nécessairement hérétique<sup>18</sup>. On commence à utiliser le pouvoir inquisitionnel pour contrer cette montée de la sorcellerie<sup>11</sup>. Ainsi, l'ordre ecclésiastique arrache des mains des juges séculiers le droit de définir et de juger la sorcellerie, en convertissant cette dernière en une hérésie qu'on doit combattre en utilisant l'Inquisition<sup>18</sup>.

C'est surtout à partir de 1487 que la chasse aux sorcières prend de l'ampleur et qu'elle vient à occuper une place prépondérante dans l'agenda du clergé. C'est à cette date que le "Malleus Maleficarum" (traduit en français, ce titre signifie le "Marteau des Sorcières") est publié pour la première fois. L'impact de ce manuel sur le monde chrétien impressionne. Zilboorg estime qu'entre 1487 et 1669 le "Malleus" est édité 10 fois et qu'entre 1669 et 1769, le "Marteau des Sorcières" passe à travers neuf éditions nouvelles<sup>19</sup>.

Le "Malleus Maleficarum", écrit par deux frères dominicains - Jacob Sprenger et Heinrich Kramer - ressemble à un livre de recettes que le clergé doit suivre dans les cas de sorcellerie. Le "Malleus" est divisé en trois parties<sup>20</sup>. La première partie donne les trois éléments qui permettent l'existence de la sorcellerie. Ceux-ci sont le diable, la sorcière et la permission de Dieu. La deuxième partie du manuel touche les méthodes par lesquelles la sorcellerie fonctionne et les outils dont on dispose pour la combattre. Finalement, la troisième partie traite des procédures légales qu'il faut entreprendre dans les tribunaux ecclésiastiques et séculiers, lors des procès légaux entrepris contre les sorcières.

L'approbation par le pape Innocent VIII, par la faculté de théologie de Cologne et par le roi Maximilien<sup>21</sup> amplifie l'impulsion que la chasse aux sorcières reçoit lors de l'apparition du "Marteau des Sorcières". En plus de répondre aux demandes du peuple, la chasse aux sorcières reçoit l'approbation officielle des administrateurs et des intellectuels du monde chrétien, de même que celle d'un leader du monde laïque. On perçoit maintenant la sorcellerie comme une réalité en soi, qui devient fermement ancrée dans l'esprit de ceux vivant à la fin du Moyen Age.

La publication du Malleus, l'approbation du clergé et d'un roi laïque, combinées avec les désirs d'un peuple qui ressent la fin du monde s'approcher, donnent un élan à une chasse aux sorcières qui atteint son sommet du 16<sup>ème</sup> au 17<sup>ème</sup> siècles<sup>22</sup>, et qui laissera des traces jusqu'au 19<sup>ème</sup> siècle. Pendant cette période, grâce au nouveaux liens entre la folie, la possession et la sorcellerie, on évoque de plus en plus le diable comme source de folie.

L'ordre ecclésiastique construit plusieurs hypothèses pour expliquer comment Satan prend possession de ses victimes. On croit qu'il peut s'infiltrer dans l'individu par voie orale, pendant que ce dernier consomme sa nourriture ou même pendant qu'il respire<sup>23</sup>. La sanction, donnée à ces hypothèses, par le pape George le Grand, nous indique la validité qu'elles reçoivent à l'époque<sup>24</sup>. Une autre théorie stipule que le diable peut s'insérer dans sa victime lorsqu'elle sommeille<sup>25</sup>.

Les médecins de l'époque, dont la plupart possèdent une instruction qui inclut les canons religieux de l'époque, expliquent la folie en se basant sur le même savoir. Lorsqu'un médecin distingué de l'époque -John Lange- trouve des clous, des aiguilles et des couteaux dans les corps des possédés qu'il examine après leur mort, il voit dans ces objets la confirmation de l'existence d'une maladie surnaturelle. Selon lui, c'est Satan qui dépose de tels objets dans le corps<sup>26</sup>. Le clinicien Jean Fernel qualifie la lycanthropie comme une entité clinique, causée par le démon<sup>27</sup>. D'autres médecins tels qu'Ambroise Paré<sup>28</sup> et Leloyer<sup>29</sup> croient dans la possession démoniaque. Ce dernier pense que le diable pénètre le corps de l'individu à travers un organe défectueux<sup>30</sup>.

Ces explications trouvent leur validité grâce à certains cas où les théories démonologiques semblent être confirmées par des démonstrations empiriques. D'après Alexander et Selesnick, il existe des cas où des personnes, "atteintes de troubles affectifs graves, étaient particulièrement sensibles à la suggestion qu'elles donnaient asile à des diables et à des démons, et elles avouaient cohabiter avec le démon"<sup>31</sup>. Le contenu même des délires de certains fous semble donner une validité aux théories ecclésiastiques. Comme exemple, citons un cas en Angleterre au 14<sup>ème</sup> siècle, où une femme, du nom de Margery of Kemp, souffre parfois de frénésie et de délires. Selon cette femme et divers membres du clergé anglais et de l'aristocratie anglaise, ces délires constituent en fait des visions saintes qui proviennent de Dieu<sup>32</sup>.

Pour le prêtre et en général pour tous les gens de l'époque, où le surnaturel et l'expérience mythique constituent des éléments essentiels de la vie, une prédisposition sociale dans la croyance des dires des fous existe. Par exemple, selon Bartholomaeus Anglicus, un théologien dominicain, les possédés ne perdent aucunement le pouvoir de la raison et leurs déclarations doivent être prises au sérieux par les tribunaux<sup>33</sup>. Selon l'ordre ecclésiastique, les hallucinations auditives et visuelles vécues par certains fous servent d'indicateurs, non pas de leur perte de la raison, mais de leur pacte avec le diable<sup>34</sup>. Ces hallucinations, interprétées à l'intérieur d'une pratique discursive spécifique (c.à d. celle du clergé), confirment l'existence du surnaturel et du mysticisme, et contribuent, en même temps, au maintien du pouvoir que le clergé possède sur le savoir médiéval.

A la fin du Moyen Age, ce glissement, vers les thèmes plus macabres du discours, que l'ordre ecclésiastique entreprend sur la déviance en général et la folie en particulier, est symptomatique d'un phénomène plus large. Ce phénomène constitue l'écroulement de la société féodale dans son ensemble<sup>35</sup>. L'ancienne infrastructure féodale commence à céder à un nouvel ordre économique: celui du capitalisme. Des nouvelles formes de connaissance apparaissent, tels que la prolifération des sectes religieuses païennes au 13ième siècle<sup>36</sup>. Pendant le même siècle, Roger Bacon préconise la création du savoir, non d'après les écrits saints, mais d'après la méthode expérimentale<sup>37</sup>. L'Eglise réagit envers ce premier bris dans son monopole sur le savoir en instituant l'Inquisition, dès le 13ième siècle<sup>38</sup>. Dorénavant, le clergé inclut tout savoir, tels que le paganisme, la science et la sorcellerie, qu'il considère comme dangereux parmi les hérésies. La chasse aux sorcières et le développement de la démonologie sont des éléments importants de cette réaction du clergé face à l'écroulement de la société qui permet son existence.

Dans une société à imaginaire religieux, l'explication de tout phénomène tend à être religieux. Lorsque cette société s'écroule, elle peut seulement trouver une explication pour cet effondrement dans les éléments qui constituent son imaginaire social. Une société ne peut pas expliquer les phénomènes selon des termes qu'elle ne peut pas concevoir. Le clergé peut seulement expliquer le dépérissement de sa société selon le savoir qu'il génère à l'intérieur de l'imaginaire de son époque. L'ordre ecclésiastique perd son pouvoir avec le déclin de la société féodale. Cette perte et ce déclin sont perçus comme des maux par les clercs et par les membres de la société féodale. Dans l'Europe du Moyen Age, on associe le mal avec Satan puisque ce dernier représente tout ce qui est maudit dans le monde. L'Europe féodale explique donc son effondrement en l'associant avec Satan et trouve des éléments, dans l'environnement physique et social, qui représentent Satan. Le comportement déviant de certains fous les rend vulnérables à des interprétations démonologiques de leur malaise. A la fin du Moyen Age, les européens voient en ces gens des représentants de Satan et projettent leur anxiété sur eux. On enferme, on torture et on brûle ceux qu'on accuse de possession et de sorcellerie. Conséquemment, la folie subit souvent le même sort, à cause de son association avec la possession dans le discours clérical.

Pendant que la chasse aux sorcières atteint son apogée lors des 16ième et 17ième siècles, un contre-courant religieux qui conteste l'autorité de l'Eglise catholique romaine, prend naissance et se propage surtout dans les nouveaux États de l'Europe du nord. Ce mouvement, connu sous le nom de la Réforme Protestante, brise une fois pour toute l'hégémonie détenue par l'Eglise catholique en Occident. Les conséquences de ce mouvement, accouplées avec le développement du capitalisme et de la méthode expérimentale, à une époque où on commence à valoriser une nouvelle application de la raison humaine, donneront une impulsion à un processus qui changera

définitivement la perception que l'Occident possède envers la folie. Ce processus aboutira, au 19ième siècle, à la consolidation de l'explication médicale et scientifique de la folie.

#### Endnotes

1. Zilboorg, G., A History of Medical Psychology, W.W. Norton & Company Inc., New York, 1941, p. 162.

2.- Idem.

3.- Ibid, p. 153

Graham T., Medieval Minds: Mental Health in the Middle Ages, George Allen & Unwin Ltd, London, 1967, pp. 78-79.

4.- A l'époque, on accuse plus les femmes que les hommes de la sorcellerie.

5.- Quelques-uns de ces indices correspondent à des symptômes et à des traits associés à plusieurs maladies mentales modernes.

6.- Villeneuve, R., L'univers diabolique, Editions du Jour, Montréal, 1972, p. 305.

7.- Idem.

8.- Idem.

9.- Schoeneman, T. J., "The Role of Mental Illness in the European Witch Hunts of the 16th and 17th Centuries: An Assessment, Journal of the History of the Behavioural Sciences, 13(4), 1977, p.341.

10.- Conrad, P., Shneider, J.W., Deviance and Medicalization, The c.v. Mosby Company, St. Louis, 1980, p.42.

11.- Alexander et Selesnick, The History of Psychiatry, George Allen and Unwin Ltd., London, 1967, p. 85.

12.- Nous disons plusieurs puisqu'il est évident qu'on ne classifie pas tous les fous parmi les sorciers. Par contre, à la fin du Moyen âge, il existe une tendance à vouloir expliquer la folie par des théories démonologiques.

13.- Kirsch, I., "Demonology and the Rise of Science: An Example of the Misperception of Historical Data," Journal of the History of the Behavioural Sciences (2), 1978, p. 152.

14.- Kroll, J., "A Reappraisal of Psychiatry in the Middle Ages," Archives of General Psychiatry 29, 1973, p. 79

Rosen, G., Madness in Society, Harper & Row, New York, 1969, p.8.

- 15.- Villeneuve, R., op.cit., p. 302.
- 16.- Kirsch, I., op.cit., p. 154.
- 17.- L'Inquisition est une institution établie par l'Eglise, au 13ième siècle, afin de combattre la montée des hérésies. Le clergé définit l'hérésie comme toute connaissance qui tente de supplanter celles de l'Eglise chrétienne. Comme on peut prévoir, les hérésies, selon le discours clérical, sont d'origine démoniaque et elles doivent alors être persécutées. En designant la sorcellerie comme une hérésie, la folie- simulâcre de la sorcellerie- sera elle aussi persécutée.
- 18.- L'ordre ecclésiastique, tout en demeurant l'autorité sur la sorcellerie, permet au cours civils d'entamer des procès de sorcellerie.
- 19.- Zilboorg, G., op.cit., p.152.
- 20.- Graham, T., op.cit., p.79.
- 21.- Zilboorg, G., op.cit., p.151  
Graham, T., op.cit., pp.77-78.
- 22.- Schoenaman, T., op.cit., p.346.
- 23.- White, A., A History of the Warfare of Science with Theology in Chistendom Vol II, George Braziller, New York, 1955, p.120.
- 24.- Idem.
- 25.- Idem.
- 26.- Zilboorg, G., op.cit.,p.166.
- 27.- Ibid, p.167.
- 28.- Ackernecht, E., A Short History of Psychiatry, Hafner Publishing Company, New York, p.19.
- 29.- Zilboorg, G., op.cit., p.169.
- 30.- Idem.
- 31.- Alexander, F.G., Selesnick, S.T., op.cit., p.85.
- 32.- Neaman, J., Suggestion of the Devil: Insanity in the Middle Ages and the Twentieth Centiry Octagon Books, New York, 1978, pp.122-126.
- 33.- Zilboorg, G., op.cit., p.172.

34.- Ibid, pp.157-158.

35.- Zilboorg, G., op.cit., p.153  
Kroll, J., op.cit., p.280.

36.- Kirsch, I., op.cit., p.153.

37.- Idem.

38.- Idem.